

LA REFORME DES PERMIS BATEAUX AU 1^{ER} JANVIER 2008

Le but de la réforme est de moderniser le contenu de la formation théorique & pratique, de responsabiliser le plaisancier & d'améliorer sa formation.

LA THEORIE :

Le contenu a été modifié & modernisé, avec des thèmes plus approfondis (météo marine, responsabilité du chef de bord) & des nouveaux (lecture simple d'une carte nautique , respect de l'environnement ...).

L'examen : c'est la grande nouveauté, l'examen théorique se déroule dans la salle des affaires maritimes à Toulon : une demande a été faite pour avoir une salle d'examen dans l'est varois , sans réponse pour l'instant ...

Il se présente sous la forme d'un QCM (questionnaire à choix multiples) en diaporama : 25 questions projetées sur un écran en 20 minutes, réponse à l'aide d'un boîtier électronique, 4 erreurs admises.

Une attestation de réussite vous est remise à l'issue de votre examen ainsi qu'à votre école par mail.

Important : Votre bateau école est équipé du système de boîtiers & des QCM identiques à ceux que vous utiliserez lors de votre examen, pas de surprise donc lors du passage de votre permis , le candidat est déjà familiarisé avec le système & le contenu ...

LA PRATIQUE :

La formation a aussi été approfondie & modernisée :

2 heures minimum à la barre par élève à réaliser en une ou plusieurs sorties (formule conseillée) pour acquérir la maîtrise du bateau lors de différentes manœuvres comme l'homme à la mer , la tenue de différents caps à différentes vitesses, le mouillage, prendre un coffre, l'accostage.

Il n'y a plus d'examen !!! :

C'est votre formateur qui vous délivre l'attestation de réussite à l'issue de cette formation ; vous pouvez commencer à naviguer, votre permis définitif vous sera envoyé par la suite

En Résumé : Une formation plus approfondie & plus personnalisée.

ATTENTION : les dossiers complets doivent être remis aux affaires maritimes de Toulon **15 jours** avant la date d'examen choisie.

Il faut donc **réserver & anticiper** !!!

En savoir plus :

http://www.permisplaisance.equipement.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=5

Bonne navigation à tous les futurs plaisanciers ! Olivier Lacourtablaise.

